



le 28 mars 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Salariat : Évolutions de carrière bloquées par le gouvernement !

Le 28 février dernier, le ministère de la Santé et de la Prévention a publié un arrêté fixant les taux de promotion pour les années 2023 et 2024 dans certains corps de la fonction publique hospitalière.

Si, durant les trois dernières années, le pourcentage d'orthophonistes promouvables en classe supérieure était fixé à 22%, il vient d'être abaissé à 13% pour les deux prochaines années. En d'autres termes, cela signifie qu'il faut - a minima - 8 orthophonistes au sein d'une seule et même structure pour qu'un·e seul·e puisse être promu·e.

Ce choix politique est lourd de conséquence. Nous ne pouvons que déplorer cette décision brutale, qui pénalise tant les orthophonistes que les usagers du système de soins français.

La crise sanitaire a mis en lumière la crise profonde de notre système hospitalier, reposant et subsistant grandement sur l'abnégation sans faille des personnels soignants. Une fois la crise du Covid-19 passée et les applaudissements oubliés, que reste-t-il des promesses du gouvernement ? Baisser les taux de promotion est-il leur rendre hommage ?

La Fédération nationale des orthophonistes regrette et dénonce cette décision.

Les titulaires de la fonction publique hospitalière sont encore lésé·es, aussi du fait de la stagnation dans les grilles salariales à chaque revalorisation. Cette sacralisation du manque d'attractivité est inquiétante, en premier lieu pour les patient·es en demande de soins orthophoniques et bien sûr pour les professionnel·les de santé.

Puisque les évolutions de carrières sont rendues mécaniquement impossibles dans les plus petites structures hospitalières, les orthophonistes sont indirectement incité·es à se diriger vers d'autres modes d'exercice. Le manque, si ce n'est l'absence, d'orthophonistes dans les structures hospitalières constitue une véritable problématique de santé publique.

Parallèlement, les orthophonistes voient leur pouvoir d'achat baisser dans un contexte inflationniste patent, tant en libéral qu'en salariat. **La baisse du taux de promotion à 13% ne constitue certainement pas une réponse adaptée à l'augmentation du coût de la vie.**

C'est pourquoi la FNO revendique le retour d'un taux de promotion cohérent en faveur d'une juste reconnaissance des orthophonistes en milieu hospitalier.

Présentation de la FNO : Syndicat professionnel qui fédère 7 600 orthophonistes, la FNO représente l'Orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.

Contacts presse :

Sarah DEGIOVANI – Présidente de la FNO – 06 48 13 46 39